



# LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



## COMMISSION REGIONALE GESTION DES COMPETITIONS

### SECTION JEUNES Réunion du 24.01.20

---

**Présents :**

Madame SALDANA

Messieurs JUILLAN - LUCAS – AGASSE – REALLAND – BRAULT – BERTRAND - MAURIN  
THEVENIN – GABAS.

**Excusés :** Mesdames UHLMANN - Messieurs BIAU – SENTEIN – DAIRE.

---

**Le Procès-Verbal de la réunion précédente est APPROUVE à l'UNANIMITE.**

#### COUPE OCCITANIE U19 et U17

##### **Dossier : Paramétrage F.M.I. des Coupes Occitanie U19 et U17**

Après sollicitation de plusieurs clubs, la commission régionale de gestion de compétition a constaté que les paramètres informatiques de la F.M.I. ne permettaient pas d'aligner les joueurs « sous contrat » sur les feuilles de match de pour les Coupes Occitanie U17 et U19.

La commission rectifiera cette problématique, dès le prochain tour de ces deux coupes. Toutefois, il est rappelé qu'il appartiendra aux clubs utilisant des joueurs « sous contrats » qu'ils se doivent de respecter les catégories d'âge afférentes à chacune des deux coupes en se fondant sur l'année de naissance des joueurs en question.

Pour rappel,

- La Coupe Occitanie U19 est ouverte aux joueurs U19 (2001), U18 (2002) et U17 (2003) ;
- La Coupe Occitanie U17 est ouverte aux joueurs U17 (2003), U16 (2004) et U15 (2005).

A défaut de respect des catégories d'âge, le club fautif pourra faire, entre autre, l'objet des sanctions prévues à l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F.

A ce titre, ce dernier sera sanctionné, à minima, de la perte de la rencontre par pénalité. Egalement, pourrait être prononcé à l'encontre du club fautif, une interdiction d'engagement dans la compétition pour les saisons à venir.

**Le Secrétaire**  
**Monsieur JUILLAN**

**Le Président**  
**Monsieur LUCAS**